

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 12 avril 2024
Date de publication : 30 avril 2024

Membres présents :

Monsieur Jean-Pascal FICHERE	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Madame Marie-Rose GUIBELIN
Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Christophe MONNERET	Monsieur Maurice HOFFMANN
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Jean-Yves ROY	Madame Isabelle MANGIN
Madame Nathalie JEANNET	Madame Séverine CALINON	Monsieur Jacques PECHINOT
Monsieur Olivier MEUGIN	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	Monsieur Thomas RYAT
Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Madame Hélène THEVENIN

Membres excusés :

Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Monsieur Dominique TRONCIN
Monsieur Bernard GUERRIN	Madame Joëlle LEPETZ	
Monsieur Grégory SOLDAVINI	Monsieur Julien STOLZ	

Décision DB20/24

Objet : Placement de fonds auprès du Trésor Public – Ouverture de comptes à terme

Vu l'article 116 de la loi de finances pour 2004 prévoyant la possibilité pour une collectivité territoriale de placer une partie de ses fonds sur des comptes à terme,

Considérant que la collectivité a la possibilité de placer une partie de son encours de trésorerie, correspondant à des recettes exceptionnelles,

Considérant que les fonds sont issus du legs universel fait par M. André BESSON par testament authentique, et accepté par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole par délibération n° DCC-2023-060 du 6 juillet 2023,

Considérant que le dépôt doit être un multiple de 1 000 €,

Considérant que les sommes placées correspondent à un acompte de 1 830 000,00 € versé par le notaire sur la partie liquide de la succession, issue de comptes bancaires et d'assurance-vie.

Il est proposé de procéder à l'ouverture de deux comptes à termes auprès du Trésor Public, dans les conditions suivantes :

Compte à terme n°1

- Date d'ouverture : 25 avril 2024
- Montant du placement en euro : 1 500 000,00 €
- Durée du placement : 12 mois
- Taux d'intérêt nominal : 3,39%
- Taux d'intérêt actuariel (à titre indicatif) : 3,43%

Compte à terme n°2

- Date d'ouverture : 25 avril 2024
- Montant du placement en euro : 330 000,00 €
- Durée du placement : 3 mois
- Taux d'intérêt nominal : 3,79%
- Taux d'intérêt actuariel (à titre indicatif) : 3,90%

Il convient également de préciser quelques règles de fonctionnement du compte à terme :

- Il s'agit d'un placement géré et garanti par l'Etat,
- Sa durée est comprise entre 1 et 12 mois, renouvelable sans limitation de durée,
- La grille de taux fait l'objet d'un barème mensuel mis à jour et publié par l'Agence France Trésor (Ministère des Finances),
- Les retraits anticipés sont possibles à tout moment, moyennant le cas échéant l'application du taux correspondant à la maturité immédiatement inférieure à la durée effective d'immobilisation,
- Une collectivité peut détenir plusieurs comptes à terme.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'ouverture de deux comptes à terme dans les conditions énoncées précédemment, à savoir :

Compte à terme n°1

- Date d'ouverture : 25 avril 2024
- Montant du placement en euro : 1 500 000,00 €
- Durée du placement : 12 mois
- Taux d'intérêt nominal : 3,39%
- Taux d'intérêt actuariel (à titre indicatif) : 3,43%

Compte à terme n°2

- Date d'ouverture : 25 avril 2024
- Montant du placement en euro : 330 000,00 €
- Durée du placement : 3 mois
- Taux d'intérêt nominal : 3,79%
- Taux d'intérêt actuariel (à titre indicatif) : 3,90%

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

SCRUTIN POUR : 18
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Dole, le 24 avril 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances



Jean-Pascal FICHÈRE.